

## Les chrétiens ont le droit d'exprimer leur position dans la cité

**Author** : Maximilien Bernard

**Categories** : [Eglise en France](#), [En Une](#), [Identité catholique](#), [Perepiscopus](#)

**Date** : 6 juin 2012



Le 2 juin à Milan le **Cardinal André Vingt-Trois**, archevêque de Paris, a célébré une messe en la Basilique S. Nazaro Apostolo. Dans son [homélie](#), il a déclaré :

"dans une société démocratique et pluraliste, à quel titre une église, ou une religion, voudrait faire infléchir la pratique de tous ? Nous entendons cette question lorsque les chrétiens s'avisent de donner un avis sur une question en jeu dans un débat plus ou moins législatif. (Je dis « plus ou moins » car la manière de légiférer n'a pas toujours l'écho ou l'appui d'un débat parlementaire, mais peut prendre la forme d'une ordonnance, d'un décret ou d'une manœuvre de cabinet.) Demander aux croyants par quelle autorité ils prétendent proposer à tous leur point de vue sur une question qui concerne tout le monde me semble une façon assez étrange de concevoir le débat démocratique. En effet, exprimer son point de vue n'est pas imposer ce que l'on pense, et si certains sont exclus de la discussion à cause de ce qu'ils pensent, on ne voit pas très bien où sera le débat ! Or, c'est bien le grief que l'on nous fait en nous demandant pourquoi nous voudrions que notre point de vue l'emporte. Il ne s'agit pas de répondre que notre point de vue serait le meilleur et devrait donc profiter à tous, même si cela a quelque vraisemblance pour nous. Le fond des choses est que nous ne souhaitons pas que notre point de vue l'emporte sur tout le monde, mais que nous estimons avoir autant de titre que quiconque à manifester ce que nous pensons et ce que nous croyons. Nous pouvons donc renvoyer la question qui nous est faite et demander : qui vous a fait juge de ce qui est bon pour l'homme ? Si l'on considère que le débat législatif a pour seule fonction de donner une légitimité juridique à tous les désirs privés au nom de l'égalité de tous les désirs, nous comprenons tout de suite que nous nous acheminons vers une société de conflits inexpiables. Car décréter brutalement que les désirs particuliers gagnent un statut universel par le droit de la loi conduit une société dans la voie du conflit ouvert entre les revendications individuelles, qui ne peut mener qu'à la

violence. Même si cette idée mériterait plus d'explication, je suis sûr que l'expérience et la réflexion permettent à ceux qui le veulent bien de la comprendre. La question que nous pouvons poser à ceux qui nous interpellent est donc : qui vous a donné légitimité pour choisir dans ces désirs particuliers ceux qui doivent devenir normatifs de la société dans son ensemble ? Pour nous, la question de la légitimité ne se pose pas, car nous n'avons réclamé aucune autorité, pas plus d'ailleurs que Jésus ne réclame une autorité sur le Temple. [...] Nous non plus n'avons pas besoin d'autorité pour dire ce que nous croyons et ce que nous pensons, dans la mesure où nous sommes fidèles à un certain nombre de critères qui appartiennent autant à la révélation judéo-chrétienne qu'à la simple rationalité humaine. **Mais nous contestons au pouvoir politique, quelles que soient sa nature et ses options, la légitimité de définir lui-même ce qui est bon pour l'homme.** Sa mission n'est pas de définir de manière définitive ce qui est bon pour l'homme mais d'organiser pacifiquement la vie de la société en respectant les convictions différentes de ceux et celles qui la composent. Par exemple, décider que le pouvoir public a la mission de définir ce qui permet à un homme ou à une femme de se déclarer homme et femme, c'est lui accorder infiniment plus de pouvoir que ne le prévoit, non seulement la constitution, mais plus simplement le sens commun de l'autorité civile dans une société. Ainsi, si on recherche vraiment la cohérence et le bon fonctionnement démocratique, il faut que nous puissions nous aussi poser cette question de légitimité et demander : qui a donné (et à qui ?) le droit de dire ce qui est bon pour l'homme ? Nous devons pouvoir le faire sans agressivité particulière ni esprit partisan, car cette question ne vise pas un parti ou une majorité mais tous ceux et celles qui participent de l'exercice du pouvoir en démocratie. Nous voyons bien que les prétentions à formuler les règles morales existent d'un bout à l'autre du spectre politique. [...]"